



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU-RHÔNE**

Supplément au Recueil des Actes Administratifs
N°8 du 15 avril 2016

Séance Publique - budget primitif 2016

LE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS PEUT ÊTRE CONSULTÉ À L'HÔTEL DU DÉPARTEMENT
52, AVENUE DE SAINT-JUST - 13256 MARSEILLE CEDEX 20
ATRIUM - BÂT . B - DERRIÈRE L'ACCUEIL CENTRAL

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

S O M M A I R E

**SUPPLEMENT AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° 8 DU 15 AVRIL 2016**

PAGES

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

BUDGET PRIMITIF 2016 : COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PUBLIQUE

DU 25 MARS 2016

DÉCISIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Commission ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT	5
- Commission PRÉSERVATION DES TERRITOIRES	9
- Commission EXIGENCE SOCIALE	11
- Commission ADMINISTRATION GÉNÉRALE	15

*** * * * ***

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 25 MARS 2016

ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT

DECISIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

1 - M. Patrick BORE

Politique Publique des Relations Internationales et des Affaires Européennes,

A décidé :

- de ratifier les actions et moyens mis en œuvre en 2015 ;
- d'approuver pour 2016 les propositions contenues dans le rapport et d'en faire partie intégrante de la délibération ;
- d'autoriser l'accueil dans les Bouches-du-Rhône des délégations et missions étrangères, et l'envoi à l'étranger des délégations et missions du Conseil départemental ;
- d'autoriser les déplacements internationaux ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, à négocier avec les autorités et partenaires étrangers, et à signer les accords et protocoles nécessaires à l'exécution de la politique de Relations Extérieures de la collectivité ;
- de donner compétence à la Commission Permanente pour ratifier ces accords et protocoles, et pour redéfinir en cours d'exercice, selon les besoins, les contenus, les zones géographiques et les dispositifs opérationnels, de la politique de Relations Extérieures de la collectivité ;
- d'autoriser l'engagement des dépenses nécessaires à l'exécution de la politique de Relations Extérieures de la collectivité.

Adopté

Votent pour : Le groupe « Un département gagnant - Les Républicains - UDI-Indépendants de droite » ; Le groupe des élus Indépendants ; Le groupe Communiste et Partenaires ; Le groupe Socialiste Ecologiste ; Le Groupe des Elus Socialistes et Républicains ; Mme PUJOL

Vote contre : M. VERANI

2 - Mme Solange BIAGGI

Budget Primitif 2016 - Aménagement du Territoire

A décidé :

- d'approuver les orientations de la politique départementale d'Aménagement du Territoire,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour sa mise en œuvre.

Adopté à l'Unanimité

M. VERANI s'abstient

3 - Mme Sabine BERNASCONI

Budget Primitif 2016 : Direction de la Culture

A décidé d'approuver :

- les orientations de la politique culturelle du Département pour l'exercice 2016,
- le recours aux vacances telles que définies dans le rapport.

Délégation est donnée à la Commission Permanente pour procéder à la répartition des dotations concernant le partenariat et le patrimoine culturels ainsi que les actions culturelles pour l'exercice 2016 et aux modifications ou compléments d'affectations d'autorisations de programme.

Adopté

Votent pour : Le groupe « Un département gagnant - Les Républicains - UDI-Indépendants de droite » ; Le groupe des élus Indépendants ; Le groupe SocialisteEcologiste ; Mme PUJOL.

Vote contre : Le groupe Communiste et Partenaires.

S'abstiennent : Le groupe des élus Socialistes et Républicains ; M. VERANI

4 - M. Gérard GAZAY

Budget Primitif 2016 - Développement économique et Emploi

A décidé :

- d'approuver les orientations de la politique départementale de Développement Economique et Emploi
- de donner délégation à la Commission Permanente pour sa mise en œuvre.

Adopté à l'Unanimité

S'abstiennent : Le groupe des élus Socialistes et Républicains ; Le groupe Communiste et Partenaires ; M. VERANI

5 - Mme Corinne CHABAUD

Budget primitif 2016 : Politique publique des domaines départementaux, des espaces naturels de la chasse et de la pêche

A décidé :

- de prendre acte des éléments du rapport ;
- d'approuver les orientations du rapport et les dotations budgétaires relatives à la politique publique environnementale, inscrites au projet de budget primitif 2016, telles qu'elles sont indiquées dans le rapport ;
- d'approuver l'adhésion à l'Association des communes forestières des Bouches-du-Rhône et le versement de la cotisation correspondante ;
- d'approuver l'adhésion à l'Association « Réserves Naturelles de France » et le versement de la cotisation correspondante;
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer les conventions et tout autre acte ou document nécessaires au versement de subventions par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, le Ministère de l'Intérieur, ou tout autre ministère, au titre de la participation de l'État aux frais de fonctionnement et d'investissement engagés par le Département en faveur des forestiers sapeurs ou de toute autre action conduite en matière forestière ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à demander à l'État le remboursement des crédits pour lesquels le Département fait l'avance en qualité de maître d'ouvrage ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer les conventions à intervenir entre le Département et l'Office National des Forêts, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, le Service Départemental d'Incendie et de Secours, pour le remboursement des frais engagés dans le cadre du dispositif de surveillance 2016 ou tout autre opération s'inscrivant dans le cadre de la Défense de la Forêt Contre les Incendies ;
- d'approuver les montants des affectations, ainsi que les ouvertures et augmentation de répartis d'AP comme indiqués dans le rapport.

Adopté à l'Unanimité

M. VERANI s'abstient

6 - Mme Patricia SAEZ

Budget Primitif 2016 - Contribution du Département au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 13)

A décidé :

- d'approuver les modifications des répartis des autorisations de programme et leurs affectations comme indiquées dans le rapport.
- d'approuver les orientations et les dotations budgétaires relatives à la contribution du Département au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours pour l'exercice 2016, telles qu'elles sont indiquées dans le présent rapport,
- de les inscrire au budget primitif 2016 du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.
- de procéder à l'augmentation de réparti et de l'affectation d'AP indiqué dans le rapport.

Adopté à l'Unanimité

M. VERANI s'abstient

M. MALLIE ne prend pas part au vote.

7 - Mme Véronique MIQUELLY

Politique Publique Recherche Enseignement Supérieur - Orientations 2016

A décidé

- d'approuver les orientations pour l'année 2016 de la délégation à la Recherche et à l'Enseignement Supérieur,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à des créations, à des modifications ou à des compléments d'affectations.

Adopté à l'Unanimité

M. VERANI s'abstient

8 - M. Bruno GENZANA

BP 2016 : délégation « Environnement, développement durable, énergies renouvelables et agenda 21 »

A décidé :

- d'approuver les orientations du rapport et les dotations budgétaires relatives à la politique publique « Environnement, Développement Durable, Energies Renouvelables et Agenda 21 », telles qu'elles sont indiquées dans le rapport ;
- de donner délégation à la Commission Permanente du Conseil Départemental pour mettre en œuvre cette politique publique et pour procéder à des modifications et compléments d'affectations

Adopté à l'Unanimité

M. VERANI s'abstient

9 - M. Eric LE DISSES

Budget Primitif 2016-Etang de Berre

A décidé d'approuver les orientations relatives à la politique publique "Etang de Berre" présentées dans le rapport.

Adopté à l'Unanimité

M. VERANI s'abstient

10 - M. Eric LE DISSES

Budget primitif 2016 pour la délégation « Pistes cyclables ».

A décidé :

- d'approuver les interventions au titre de la politique publique relative aux pistes cyclables définie dans le rapport,
- de procéder aux créations et modifications d'affectations des Autorisations de Programme telles que précisées dans le tableau annexé au rapport,
- d'autoriser la Commission Permanente à se prononcer :
 - sur des compléments et adaptations aux interventions définies dans le rapport et sur les modifications ou compléments d'affectations d'autorisations de programme qui seraient nécessaires,
 - sur les déclarations de projet définies par l'article 144 de la loi démocratie de proximité du 27 février 2002.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental :
 - à demander l'ouverture des enquêtes réglementaires, nécessaires à la réalisation des opérations inscrites aux programmes annexés au rapport,

- à signer les demandes d'autorisation et les actes, relevant des dispositions légales et réglementaires, nécessaires aux opérations d'aménagement prises en considération ainsi qu'à l'entretien des routes départementales,

- à solliciter les subventions d'autres partenaires pour la réalisation des programmes du rapport.

Adopté à l'Unanimité

M. VERANI s'abstient

11 - M. Eric LE DISSES

Budget Primitif 2016 : Politique Publique des Ports

A décidé :

pour le Budget Annexe des Ports

- d'approuver le versement d'une contribution du Budget Général au Budget Annexe d'un montant maximal de 885 000 € en section d'investissement ;

- de fixer à 92 % le taux de proratisation de la T.V.A. pour 2016 ;

- d'arrêter le programme d'interventions et de travaux tel que défini dans le rapport et son annexe pour le Budget Général

- d'approuver les orientations présentées dans le rapport au titre de la politique publique des Ports.

Adopté à l'Unanimité

S'abstiennent : Le groupe des élus Socialistes et Républicains ; Le groupe Communiste et Partenaires ; M. VERANI

12 - Mme Patricia SAEZ

BP 2016 - Ressources naturelles - Risques environnementaux - Préservation des milieux aquatiques, Commission Locale d'Information (C.L.I) et Plan de Prévention des Risques Technologiques (P.P.R.T)

A décidé d'approuver les orientations et les dotations budgétaires relatives à la politique en matière de Ressources naturelles, de Risques environnementaux, de Préservation des milieux aquatiques, de la C.L.I. et du P.P.R.T pour l'exercice 2016, telles qu'elles sont indiquées dans le rapport.

Adopté à l'Unanimité

M. VERANI s'abstient

13 - M. Jean-Pierre BOUVET

Budget primitif 2016 pour la délégation « Routes ».

A décidé :

- d'approuver les interventions au titre de la politique publique en faveur des routes définie dans le rapport (interventions sous maîtrise d'ouvrage départementale, participations financières aux opérations réalisées sous autres maîtrises d'ouvrage),

- de procéder aux créations et modifications d'affectations des Autorisations de Programme telles que précisées dans le tableau annexé au rapport,

- d'autoriser la Commission Permanente à se prononcer :

- sur des compléments et adaptations aux interventions définies dans le rapport et sur les modifications ou compléments d'affectations d'autorisations de programme qui seraient nécessaires,

- sur les déclarations de projet définies par l'article 144 de la loi démocratie de proximité du 27 février 2002.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental :

- à demander l'ouverture des enquêtes réglementaires, nécessaires à la réalisation des opérations inscrites aux programmes annexés au rapport,

- à signer les demandes d'autorisation et les actes, relevant des dispositions légales et réglementaires, nécessaires aux opérations d'aménagement prises en considération ainsi qu'à l'entretien des routes départementales,

- à solliciter les subventions d'autres partenaires pour la réalisation des programmes du présent rapport,
- d'approuver l'octroi d'une participation financière au Syndicat Mixte des Traversées du Delta du Rhône.

Adopté à l'Unanimité

M. VERANI s'abstient

14 - Mme Danielle MILON

Budget Primitif 2016 : Tourisme

A décidé :

- d'approuver les orientations de la politique départementale du Tourisme
- de donner délégation à la Commission Permanente pour sa mise en œuvre.

Adopté à l'Unanimité

M. VERANI s'abstient

15 - M. Henri PONS

Budget Primitif 2016 : Politique publique des Transports

A décidé :

- d'approuver les perspectives d'actions prévues pour l'année 2016, dans le cadre de la politique départementale des Transports, mentionnées dans le rapport ;
- de procéder aux affectations d'autorisations de programme ou à leurs modifications comme indiqué dans le rapport.

Adopté à l'Unanimité

M. VERANI s'abstient

* * * * *

PRÉSERVATION DES TERRITOIRES

DECISIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

16 - Mme Martine VASSAL

Politique départementale d'aides aux communes et aux territoires de Provence - Année 2016

A décidé :

- de reconduire les dispositifs d'aides aux communes, et d'approuver les modifications proposées selon les modalités énoncées dans le rapport au titre de l'année 2016,
- d'approuver les modèles, en annexes 4 et 5 du rapport de la convention de partenariat liant le bénéficiaire de l'aide financière au Département, ainsi que de l'avenant à cette convention dans le cadre des contrats pluriannuels,
- de donner délégation à la Commission Permanente du Conseil Départemental :
- pour procéder à l'attribution des diverses aides faisant l'objet de ce rapport et aux modifications ou compléments d'affectations d'autorisations de programme,
- pour adapter, en tant que de besoin, les critères et les modalités d'application des dispositifs d'aides aux communes,
- pour prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'Unanimité

M. VERANI s'abstient

17 - M. Jean-Pierre BOUVET

Budget Primitif 2016. Délégation aux anciens combattants.

A décidé :

- d'approuver les objectifs et les actions de la politique liée à la délégation « anciens combattants » pour l'exercice 2016,
- de donner délégation à la commission permanente pour procéder à la répartition des crédits.

Adopté à l'Unanimité

M. VERANI s'abstient

18 - Mme Valérie GUARINO

Budget Primitif 2016 Délégation Collèges

A décidé :

- d'approuver l'ensemble des actions développées et les dotations prévues dans le rapport,
- d'approuver le montant des affectations et leurs modifications comme indiqué dans l'annexe du rapport
- de donner délégation à la Commission Permanente :
 - pour la mise en œuvre des décisions,
 - pour procéder à des modifications ou des compléments d'affectations,
 - pour compléter et modifier les modalités d'organisation et de fonctionnement des opérations décidées.

Adopté à l'Unanimité

S'abstiennent : Le groupe Communiste et Partenaires ; M VIGOUROUX ; M. VERANI

19 - Mme Sylvie CARREGA

Politique départementale en faveur du logement

A décidé :

- d'approuver les grandes orientations de la politique départementale du logement selon les critères d'intervention présentés dans le rapport,
- d'approuver les conventions types de mise en œuvre des aides octroyées aux organismes HLM, ainsi que l'avenant à la charte de mutualisation des contingents réservataires pour le relogement des locataires des immeubles à démolir dans le cadre des projets de rénovation urbaine engagés sur Marseille joints au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à signer l'avenant à la charte de mutualisation des contingents réservataires susvisé,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour mettre en œuvre ou adapter, en tant que de besoin, ces dispositifs d'intervention, et procéder à des modifications ou compléments d'affectation de crédits.

Adopté à l'Unanimité

M. ROYER-PERREAUT ne prend pas part au vote

M. VERANI s'abstient

20 - M. Jean-Marc PERRIN

Budget Primitif 2016 Délégation Patrimoine et Bâtiments

A décidé :

- d'approuver l'ensemble des actions développées et les dotations prévues dans le rapport,
- d'approuver le montant des affectations et leurs modifications comme indiqué dans le rapport et les documents figurant en annexe,
- de donner délégation à la Commission Permanente :
 - pour la mise en œuvre des décisions,

- pour procéder à des modifications ou des compléments d'affectations,
- pour compléter et modifier les modalités d'organisation et de fonctionnement des opérations décidées.

Adopté à l'Unanimité

M. VERANI s'abstient

21 - Mme Sylvia BARTHELEMY

Budget Primitif 2016 - Délégation Politique de la Ville

A décidé :

- d'approuver les objectifs et les actions liés à la délégation politique de la ville pour l'année 2016,
- de donner délégation à la Commission Permanente :
- pour procéder à la répartition des crédits susvisés après avis de la commission « préservation des territoires » qui devra être consultée,
- pour adapter en tant que de besoin les modalités d'intervention du Département,
- pour prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'Unanimité

M. VERANI s'abstient

22 - Mme Marie-Pierre CALLET / M. Lucien LIMOUSIN

Budget primitif 2016 consacré à la politique départementale agricole

A décidé :

- d'adopter les orientations et les actions de la politique publique de l'agriculture,
- d'approuver le budget et les modalités de mise en œuvre du programme de démostration 2016.
- de procéder à l'affectation des autorisations de programme indiquées dans le rapport ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à des modifications ou à des compléments d'affectation ;

Adopté à l'Unanimité

M. VERANI s'abstient

* * * * *

EXIGENCE SOCIALE

DECISIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

23 - M. Jean-Claude FERAUD

Budget primitif 2016- Délégation animation seniors

A décidé :

- d'approuver les orientations de la délégation animations seniors au titre de l'exercice 2016
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à la répartition des crédits et pour toutes modifications ou définitions de critères qui s'avèreraient utiles à la mise en place de cette politique publique.

Adopté à l'Unanimité

S'abstiennent : Le groupe des élus Socialistes et Républicains ; M. VERANI

24 - M. Jean-Claude FERAUD

Budget Primitif 2016 - Délégation des Centres Sociaux

A décidé :

- d'approuver les objectifs et les actions liés à la délégation des centres sociaux pour l'année 2016 ;
- de donner délégation à la Commission Permanente :
- pour procéder à la répartition des crédits indiqués dans le rapport, après avis de la commission « exigence sociale » qui devra être consultée,
- pour adapter en tant que de besoin les modalités d'intervention du Département,
- pour prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'Unanimité

S'abstiennent : Le groupe des élus Socialistes et Républicains ; M. VERANI

25 - M. Gérard GAZAY / Mme Marine PUSTORINO

Budget Primitif 2016 de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle

A décidé :

- d'approuver les actions afférentes à la politique publique d'insertion sociale et professionnelle conformément aux propositions détaillées dans le rapport,
- de donner délégation à la commission permanente pour prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des actions énoncées dans le rapport.

Adopté à l'Unanimité

S'abstiennent : Le groupe des élus Socialistes et Républicains ; Le groupe Communiste et Partenaires ; Mme HADJ-CHIKH ; M. VERANI

26 - M. Gérard GAZAY / Mme Marine PUSTORINO

Mise à jour du règlement départemental d'aide sociale des Bouches-du-Rhône

A décidé, d'approuver dans le cadre de la mise à jour du règlement départemental d'aide sociale des Bouches-du-Rhône, les fiches modifiées ainsi que la nouvelle fiche telles qu'elles sont indiquées dans l'annexe du rapport.

Adopté

Votent pour : Le groupe « Un département gagnant - Les Républicains - UDI-Indépendants de Droite » ; Le groupe des Elus Socialistes et Républicains ; Le groupe des élus Indépendants ; Le groupe Socialiste Ecologiste ; Mme PUJOL

Vote contre : Le groupe Communiste et Partenaires

S'abstient : M. VERANI

27 - Mme Danièle BRUNET

Budget Primitif 2016. Politique Départementale en faveur de la Jeunesse

A décidé :

- d'approuver les objectifs et les axes généraux de la politique départementale de la jeunesse indiqués dans le rapport pour l'exercice 2016.
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la répartition de ces crédits.

Adopté à l'Unanimité

S'abstiennent : Le groupe des élus Socialistes et Républicains ; Le groupe Communiste et Partenaires ; M. VERANI

28 - Mme Sylvie CARREGA

Budget primitif 2016 : Délégation Lutte contre les discriminations

A décidé :

- d'approuver les objectifs généraux et les actions particulières de la délégation « Lutte contre les discriminations » au titre de l'exercice 2016,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à la répartition des crédits et pour toutes modifications ou définitions de critères, créations d'outils ou d'instance qui s'avèreraient utiles à la mise en place de cette nouvelle politique publique.

Adopté à l'Unanimité

S'abstiennent : Le groupe Communiste et Partenaires ; M. VERANI

29 - Mme Sylvie CARREGA / Mme Véronique MIQUELLY

Budget Primitif 2016 - Rapport sur l'égalité des Femmes et des Hommes dans le département des Bouches du Rhône

A décidé dans le cadre de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes :

- d'approuver le contenu du rapport faisant état de la situation interne et des politiques publiques conduites en faveur de l'égalité Femmes/ Hommes dans le département,
- d'affiner encore la connaissance des politiques publiques dédiées directement ou impactant indirectement cette question de l'égalité réelle entre les Femmes et les Hommes, en associant les directions concernées aux prochains travaux de collecte, d'analyse et de bilan,
- d'acter les orientations et les réflexions à mener pour poursuivre dans ce sens.

Cette délibération est sans incidence financière.

Adopté à l'Unanimité

M. VERANI s'abstient

30 - M. Maurice REY

Budget primitif 2016 : Délégation aux personnes âgées

A décidé :

- d'approuver la mise en œuvre des actions du Département au titre de la délégation aux personnes âgées pour l'année 2016.
- de donner délégation à la Commission Permanente :
- pour prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des actions énoncées dans le rapport
- pour les modifications ou compléments d'affectation d'autorisation de programme.

Adopté à l'Unanimité

M. VERANI s'abstient

31 - Mme Sandra DALBIN

Budget primitif 2016 : Délégation aux personnes handicapées

A décidé :

- d'approuver la mise en œuvre des actions du Département au titre de la délégation aux personnes handicapées pour l'année 2016,
- d'octroyer à la Maison Départementale des Personnes Handicapées une enveloppe de fonctionnement de 1 100 000 €,
- de donner délégation à la Commission Permanente :
- pour prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des actions énoncées dans le rapport
- pour les modifications ou compléments d'affectation d'autorisation de programme.

Adopté à l'Unanimité

M. VERANI s'abstient

32 - Mme Brigitte DEVESA

Budget primitif 2016 : délégation PMI, Enfance, Santé, Famille.

A décidé :

- d'approuver la mise en œuvre des actions du Département dans le cadre de la politique publique PMI, Enfance, Santé, Famille, conformément aux propositions détaillées dans le rapport,
- de donner délégation à la commission permanente :
- pour les modalités de mise en œuvre des actions énoncées dans le rapport,
- pour les modifications ou compléments d'affectation d'autorisations de programme.

Adopté à l'Unanimité

S'abstiennent : Le groupe des Elus Socialistes et Républicains ; Le groupe Communiste et Partenaires ; M. VERANI

33 - Mme Brigitte DEVESA

Budget annexe 2016 : Laboratoire Départemental d'Analyses des Bouches-du-Rhône

A décidé :

- d'adopter la politique publique du Laboratoire Départemental d'Analyses des Bouches-du-Rhône ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à des modifications ou à des compléments d'affectation ;
- de valider l'adhésion du LDA13 à l'ADILVA et à LABAC.

Adopté à l'Unanimité

M. VERANI s'abstient

34 - M. Richard MALLIE

Budget primitif 2016 pour la délégation « prévention routière ».

A décidé :

- d'approuver les interventions au titre de la politique publique en faveur de la prévention routière définie dans le rapport,
- d'autoriser la Commission Permanente à se prononcer sur des compléments et adaptations aux interventions définies dans le rapport qui seraient nécessaires,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à solliciter les subventions d'autres partenaires pour la réalisation des actions définies dans le rapport.

Adopté à l'Unanimité

M. VERANI s'abstient

35 - M. Maurice DI NOCERA

Budget Primitif 2016. Politique sportive départementale.

A décidé :

- d'approuver les objectifs et les axes généraux de la politique sportive départementale indiqués dans le rapport pour l'exercice 2016
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la répartition de ces crédits et pour les modifications ou compléments d'affectation d'Autorisation de Programme.

Adopté à l'Unanimité

S'abstiennent : Le groupe des Elus Socialistes et Républicains ; Le groupe Communiste et Partenaires ; M. VERANI.

36 - Mme Solange BIAGGI

Budget Primitif 2016 - Délégation Vie Associative

A décidé :

- d'approuver les objectifs et les actions de la politique liée à la délégation Vie Associative pour l'exercice 2016,
- de donner délégation à la commission permanente pour procéder à la répartition des crédits et pour adapter éventuellement les critères et modalités d'application.

Adopté

Votant pour : Le groupe « Un département gagnant - Les Républicains - UDI-Indépendants de Droite » ; Le groupe des élus Indépendants ; Le groupe Socialiste Ecologiste ; Mme PUJOL

Vote contre : Le groupe Communiste et Partenaires

S'abstiennent : Le groupe des Socialistes et Républicains ; M. VERANI.

* * * * *

ADMINISTRATION GÉNÉRALE**DECISIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL****37 - M. Yves MORAINÉ**

Compte rendu à l'assemblée de l'exercice par la Présidente du Conseil Départemental de la compétence qui lui a été déléguée en matière de décisions d'ester en justice.

A décidé de prendre acte du compte-rendu figurant dans les deux tableaux annexés au rapport, des décisions prises par la Présidente du Conseil Départemental en matière d'actions en justice, sur la période du 2 septembre 2015 au 31 janvier 2016 en vertu de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'assemblée départementale par délibération n°9 du 16 avril 2015.

38 - M. Yves MORAINÉ

Compte-rendu des décisions prises pour la période du 16 avril 2015 au 31 décembre 2015 au titre de la délégation de compétence à la Présidente du Conseil Départemental en matière de marchés publics.

A décidé de prendre acte du récapitulatif joint en annexe au rapport des marchés publics, notifiés entre le 16 avril 2015 et le 31 décembre 2015 inclus, passés par la Présidente en vertu de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée Départementale par délibération n°9 du 16 avril 2015.

39 - M. Yves MORAINÉ

Commission d'attribution des biens réformés

A décidé :

- d'autoriser la création de la commission d'attribution des biens mobiliers réformés composée de conseillers départementaux qui aura pour objet de donner un avis sur les attributions à titre gracieux à des associations, des organismes publics ou des communes, des biens réformés en état de fonctionnement avant décision de la Commission Permanente,
- d'acter que les conseillers départementaux composant cette commission seront les mêmes que ceux de la commission d'appel d'offres,
- d'approuver les principes généraux de fonctionnement de la commission comme indiqué dans le rapport.

Adopté à l'Unanimité

M. VERANI s'abstient

40 - M. Yves MORAINÉ

Dépenses de fonctionnement des groupes d'Elus

A décidé d'approuver les montants et les modalités de répartition des frais de fonctionnement des groupes d'élus au titre de l'année 2016, conformément aux propositions indiquées dans le rapport.

Adopté à l'Unanimité

41 - M. Yves MORAINÉ

Actualisation des dépenses de fonctionnement des groupes d'élus en matière de personnel pour 2016

A décidé :

- d'approuver les modalités de répartition des crédits entre les groupes politiques au titre de l'année 2016 selon les tableaux inclus dans le rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à affecter le personnel correspondant, sur proposition de chaque président de groupe, dans la limite des crédits ainsi définis.

Adopté à l'Unanimité

42 - Mme Véronique MIQUELLE

Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du Département - Modification du règlement intérieur général du Compte Epargne Temps

A décidé d'approuver les dispositions figurant dans les annexes 1 à 21 du rapport.

Adopté à l'Unanimité

M. VERANI s'abstient

43 - Mme Danièle BRUNET / Mme Véronique MIQUELLE

Déploiement du dispositif de Service Civique au sein des services du Département des Bouches-du-Rhône.

A approuvé, conformément aux propositions du rapport, la reconduction et l'élargissement du dispositif de service civique au sein des services du Département des Bouches-du-Rhône par le recrutement de 100 volontaires.

Le coût estimatif du dispositif est évalué à 84 800 € et celui de la formation à 10 000 €.

Les recettes sont évaluées à 10 000 €.

Adopté à l'Unanimité

44 - M. Yves MORAINÉ

Prise en charge des dépenses engagées par la Présidente du Conseil départemental dans l'exercice de sa fonction de représentation du Département.

A décidé d'autoriser la prise en charge des dépenses engagées par la Présidente du Conseil départemental dans l'exercice de sa fonction de représentation du Département dans les conditions définies dans le rapport.

Adopté à l'Unanimité

M. VERANI s'abstient

45 - Mme Marie-Pierre CALLET

Politique publique d'aménagement numérique: Orientations 2016

A décidé :

- d'approuver les orientations pour l'année 2016 de la politique publique d'aménagement numérique,
- de donner délégation à la Commission permanente pour toute décision complémentaire qui relève de ces orientations et notamment pour la mise en œuvre de ce schéma, du scénario envisagé ainsi que de ce qui relève du schéma « usages et services ».

Adopté à l'Unanimité

M. VERANI s'abstient

46 - Mme Marie-Pierre CALLET

Informatique - Services Numériques et Télécommunications

A décidé d'approuver :

- l'ensemble des actions développées dans le rapport,
- les montants des affectations de crédits et leurs modifications comme indiqués dans le tableau annexé au rapport.

Adopté à l'Unanimité

M. VERANI s'abstient

47 - M. Didier REAULT / M. Maurice REY

Demande de garantie d'emprunt formulée par l'association Entraide des Bouches-du-Rhône.

Opération : réhabilitation/restructuration de l'E.H.P.A.D. «Griffeuille» situé au 35, rue Winston Churchill, sur la commune d'Arles.

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à l'association Entraide des Bouches-du-Rhône, à hauteur de 2 152 299,15 € représentant 45% d'un montant total d'emprunts de 4 782 887,00 € destinés à financer l'opération de réhabilitation/restructuration de l'E.H.P.A.D (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) «Griffeuille» situé au 35, rue Winston Churchill sur la commune d'Arles.

Ces emprunts sont à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention de garantie d'emprunt jointe au rapport et tous les actes correspondants.

Adopté à l'Unanimité

48 - M. Didier REAULT / M. Maurice REY

Demande de garantie d'emprunt formulée par la Fédération d'Entraide Sociale.

Opération : restructuration et construction de l'E.H.P.A.D. «Sainte Emilie» situé au 21, chemin du vallon de Toulouse (13010 Marseille).

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la Fédération d'Entraide Sociale, à hauteur de 3 859 589,25 € représentant 45% d'un emprunt d'un montant de 8 576 865,00 € destiné à financer l'opération de restructuration et construction de l'E.H.P.A.D (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) «Sainte Emilie» situé au 21, chemin du vallon de Toulouse dans le 10ème arrondissement de Marseille.

Cet emprunt est à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention de garantie d'emprunt jointe au rapport et tous les actes correspondants.

Adopté à l'Unanimité

49 - M. Didier REAULT

Demande de garantie d'emprunt formulée par l'association « Ecole Chevreul-Champavier »

Opération : réaménagement de l'espace restauration/cuisine pour l'école/collège Chevreul-Champavier avec transfert des salles d'activités. (22, rue Brochier - 13005 Marseille).

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à l'association « Ecole Chevreul-Champavier » à hauteur de 200 000,00 € représentant 50% d'un emprunt d'un montant de 400 000,00 € destiné à financer l'opération de réaménagement de l'espace restauration/cuisine pour l'école/collège Chevreul-Champavier avec transfert des salles d'activités.

L'établissement scolaire privé est situé au 22, rue Brochier dans le 5ème arrondissement de Marseille.

Cet emprunt est à contracter auprès de la Société Marseillaise de Crédit.

- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention de garantie d'emprunt jointe au rapport et tous les actes correspondants.

Adopté à l'Unanimité

50 - M. Didier REAULT

Demande de garantie d'emprunt formulée par la S.A. d'HLM Promologis.

Opération : acquisition/amélioration de logements collectifs locatifs sociaux pour étudiants (PLS) situés aux 62-64, rue de la République (13002 Marseille).

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la S.A d'HLM Promologis à hauteur de 4 193 098,65 € représentant 45% d'un prêt d'un montant total de 9 317 997,00 € destinés à financer l'opération d'acquisition/amélioration de 120 logements collectifs locatifs sociaux pour étudiants (PLS). Ce programme est situé aux 62-64, rue de la République dans le 2ème arrondissement de Marseille.

Cet emprunt est à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention de garantie d'emprunts jointe au rapport et tous les actes correspondants.

Adopté à l'Unanimité

51 - M. Didier REAULT

Demande de garantie d'emprunt formulée par la S.A. d'HLM Sud Habitat. Opération : acquisition en V.E.F.A. d'une résidence sociale composée de 39 logements collectifs locatifs sociaux (PLUS) et située au 145bis, Bd Baille (13005 Marseille).

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la S.A d'HLM Sud Habitat à hauteur de 738 581,85 € représentant 45% d'un prêt d'un montant total de 1 641 293,00 € destiné à financer l'opération d'acquisition en V.E.F.A. d'une résidence sociale pour jeunes actifs. Ce programme, composé de 39 logements collectifs locatifs sociaux (PLUS), est situé au 145bis, Bd Baille dans le 5ème arrondissement de Marseille.

Cet emprunt est à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention de garantie d'emprunts jointe au rapport et tous les actes correspondants.

Adopté à l'Unanimité

52 - M. Didier REAULT

Demande de garantie d'emprunt formulée par l'association Seren'Arles.

Opération : acquisition d'un bien immobilier pour la création d'une unité de vie dénommée «Les Chemins de Compostelle» rattachée à la MECS «Romarins-Taoumé» et située au 46, Chemin de Compostelle (Arles).

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à l'association Seren'Arles à hauteur de 297 606,00 € représentant 50% d'un montant total d'emprunts de 595 212,00 € destinés à financer l'acquisition d'un bien immobilier en vue de la création d'une unité de vie.

Ce programme, composé de 5 places est dénommé « Les Chemins de Compostelle ». Il est situé au 46, Chemin de Compostelle, sur la commune d'Arles.

Ces emprunts sont à contracter auprès de la Société Générale.

- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention de garantie d'emprunts jointe au rapport et tous les actes correspondants.

Adopté à l'Unanimité

53 - M. Didier REAULT / M. Maurice REY

Demande de garantie d'emprunt formulée par l'O.P.H. 13 Habitat.

Opération : prêt complémentaire pour le financement de la construction de l'E.H.P.A.D. «Les Maisons de Marie» situé avenue de Fournacle (13013 Marseille).

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à l'O.P.H. 13 Habitat à hauteur de 381 942,00 € représentant 100% d'un prêt d'un montant de 381 942,00 € permettant le financement complémentaire de la construction de l'E.H.P.A.D. « Les Maisons de Marie ».

Ce programme, composé de 84 lits, est situé avenue de Fournacle, dans le 13ème arrondissement de Marseille.

Cet emprunt est à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention de garantie d'emprunts jointe au rapport et tous les actes correspondants.

Adopté à l'Unanimité

M. ROYER-PERREAUT ne prend pas part au vote

54 - M. Didier REAULT

Demande de garantie d'emprunt formulée par l'association Sauvegarde 13.

Opération : reconstruction de l'E.S.A.T. (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) Léon Bérenger et aménagement du site (services administratifs mutualisés avec ceux de l'E.S.A.T. André de Villeneuve) situé aux 8/10, rue Gabriel Marie (13010 Marseille).

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à l'association Sauvegarde 13 à hauteur de 2 250 000,00 € représentant 45% d'un prêt d'un montant de 5 000 000,00 € destiné à financer l'opération de reconstruction de l'E.S.A.T. (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) Léon Bérenger et l'aménagement du site.

Ce programme est situé 8/10, rue Gabriel Marie dans le 10ème arrondissement de Marseille.

Cet emprunt est à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention de garantie d'emprunts jointe au rapport et tous les actes correspondants.

Adopté à l'Unanimité

55 - M. Didier REAULT

Gestion de la dette et de la trésorerie

- Compte-rendu des opérations réalisées sur l'exercice 2015

- Délégation de pouvoir de l'Assemblée délibérante à l'exécutif du Département en matière de dette, de trésorerie et de placements en vertu de l'article L. 3211-2 du CGCT

A décidé de prendre acte :

- de la mise en place au titre de l'année 2015, de deux contrats de ligne de trésorerie pour un montant total de 45 M€ auprès de la BNP Paribas (20 M€) et du Crédit mutuel Arkea (25 M€),

- de la mobilisation d'emprunts obligataires à taux fixes pour un montant total de 73 M€ :

- 20 M€ à échéance 2022 avec pour agent placeur la banque Nomura,
- 10 M€ à échéance 2021 avec pour agent placeur le Crédit mutuel Arkéa,
- 18 M€ à échéance 2040 avec pour agent placeur le Crédit agricole CIB,
- 25 M€ à échéance 2036 avec pour agent placeur la Société générale,

- de la mobilisation auprès de la CDC d'une ligne de prêt de 7,5 M€ pour la contribution départementale au chantier ITER et dans le cadre de l'enveloppe pluriannuelle de financement de deux contrats d'emprunt pour un montant total de 26 M€,

- de la mobilisation de deux contrats d'emprunt pour un montant total de 70 M€ :

40 M€ auprès de la Pfanbriefbank et 30 M€ auprès de la Banque postale,

A décidé :

En vertu des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales, de donner délégation de pouvoir à Madame la Présidente du Conseil Départemental en matière de dette et de trésorerie dans les conditions énoncées ci-dessous :

1 - La réalisation des emprunts départementaux

L'exécutif départemental est autorisé à réaliser, pour tout investissement, et dans la limite des sommes inscrites au budget, tout emprunt à court, moyen ou long terme. Cette rubrique concerne aussi les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie.

Les principales caractéristiques des contrats qui devront être respectées dans l'exercice de la délégation accordée sont les suivantes :

- taux actuariel maximum : 3,20% en fixe,
- marge maximum sur index : 2,00%,
- durée maximale de l'emprunt : 40 ans,
- types d'endettements autorisés : bancaire et obligataire (dont émissions de type « Stand alone » ou bien émissions réalisées dans le cadre d'un programme

Euro Médium Term Note (EMTN)), à taux fixe ou variable, avec ou sans option de tirage sur ligne de trésorerie, en Euros,

- périodicités des remboursements autorisées : toutes,
- types d'amortissements autorisés : progressifs, constants, in fine,
- différé d'amortissement : autorisé,
- index de référence autorisés, en conformité avec le décret n° 2014-984 du 28 août 2014 qui limite les prises de risques des collectivités :

Eonia, T4M, TAM, TAG, Euribor, TEC, CMS, inflation française, inflation européenne, livret A, livret d'épargne populaire (LEP) ; les structures retenues seront du type : index + marge,

- modalités de tirage / remboursement autorisées lors de la mise en place de la dette : tirage total ou fractionné, possibilité d'une période de préfinancement d'un maximum de cinq ans avec consolidation totale ou partielle,

- commissions et frais sur emprunts classiques et obligataires : plafonnés à 1% du contrat, totalisés et actualisés sur toute la durée de vie du contrat,

- commissions et frais sur contrats revolving long terme :

plafonnés à 0,50% du contrat et payés en une seule fois, auxquels s'ajoutent des commissions annuelles d'engagement ou de non-utilisation plafonnées également à 0,50%,

- réaménagement de l'emprunt : possibilité d'insérer des clauses de remboursement anticipé total ou partiel, temporaire ou définitif et d'en effectuer l'exécution selon la situation des marchés financiers et de la trésorerie avec ou sans refinancement,

- modification du contrat : faculté de modifier les caractéristiques du contrat ou d'insérer des caractéristiques nouvelles dans la limite de ce qui précède,

La seule devise autorisée est l'€uro.

Le choix des contrats ne sera possible qu'après mise en concurrence à l'exception des financements proposés par la Caisse des dépôts et consignations ou la Banque européenne d'investissement dans le cadre de leurs missions de service public.

2 - Les opérations financières utiles à la gestion des emprunts départementaux

a - le réaménagement de la dette

Il est délégué à l'exécutif départemental la possibilité d'effectuer : des renégociations, des remboursements anticipés avec ou sans refinancement, des opérations de novation.

A cette fin, sont autorisées les actions suivantes :

- les remboursements temporaires ou définitifs avec ou sans refinancement d'un montant égal au maximum au capital restant dû, majoré des indemnités et autres frais,

- les compactages de dette, que le prêteur reste identique ou non,
- les avancées d'échéances,
- la faculté de passer d'un taux fixe à un taux variable et inversement,
- la faculté de modifier l'index de référence,
- l'allongement des durées dans la limite de dix ans au-delà de la durée d'origine.

Ceci dans la mesure où elles représentent un gain financier avéré pour le Département, après prise en compte des frais éventuels (indemnités,...).

b - les opérations de couverture des risques de taux

La politique d'endettement

Au 1er janvier 2016, l'encours de la dette départementale est de 651,8 M€ tous prêteurs confondus.

Cet encours est composé de 47 contrats tous classés 1-A, c'est-à-dire la catégorie la moins risquée de la grille « Gissler » (1 : indices zone euro, A :

taux fixe simple. Taux variable simple.

Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement).

La dette se caractérise par une répartition à hauteur de 50,8% à taux variable et 40,2% à taux fixe.

Elle est composée de quinze prêteurs :

Caisse des dépôts et consignations (22,6%), Deutsche pfandbriefbank (17,9%), HSBC (11,5%), Banque postale (7,4%), Crédit agricole - CIB (6,5%), Société générale (6,3%), DEPFA bank (6,0%), Crédit mutuel Arkea (4,6%), Deutsche bank (3,1%), Nomura (3,1%), Caisse Française de financement local (3,0%), Caisse d'épargne (2,9%), Crédit foncier de France (2,5%), Caisse centrale de crédit coopératif (1,5%) et la Caisse autonome de retraite des anciens combattants (1,2%).

En 2016, les dépenses d'investissement sont prévues pour plus de 525 M€ hors dette. Pour mémoire, près de 490 M€ ont été exécutés en 2015. L'emprunt prévu au budget départemental pour 2016 est de l'ordre de 327 M€.

Conformément aux orientations budgétaires 2016-2018, le Département entend dégager une épargne brute de 200 M€ et maîtriser son endettement au niveau des moyennes nationales.

Il saisira toute opportunité pour procéder à des opérations de réaménagement, avec ou sans refinancement, selon la conjoncture de la trésorerie et des taux d'intérêts.

La protection contre les risques financiers et la minimisation du coût de la dette

Eu égard aux incertitudes et fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, le Département n'écarte pas de recourir à des instruments de couverture, afin de se protéger contre d'éventuelles hausses des taux et profiter des possibles baisses.

Les caractéristiques essentielles des contrats

L'Assemblée délibérante autorise Madame la Présidente du Conseil Départemental à recourir à des instruments de couverture des risques financiers dans les limites suivantes :

- le notionnel de référence, détaillé en annexe, est fixé à 651.809.359,31 € (dette au 1er janvier 2016), majoré des emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur l'exercice et qui sont ou seront inscrits en section d'investissement du budget départemental.

En toute hypothèse, les opérations de couverture sont toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette, et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne peut excéder l'encours global de la dette de la collectivité, ceci compte tenu de l'amortissement du capital,

- dès lors qu'elles n'exposent pas le Département à une indexation proscrite par le décret N° 2014-984 du 28 août 2014 relatif à l'encadrement des conditions d'emprunt des collectivités, les opérations pourront consister en :

- o des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP),
- o des contrats d'accord de taux futur (FRA),
- o des contrats de garantie de taux plafond (CAP),

- o des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR),
 - o des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR),
 - o toutes autres opérations de marché (opérations de marché dérivées, opérations structurées),
- la durée des contrats ne peut excéder la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées,
 - les index de référence des contrats pourront être : l'EONIA, le T4M, le TAM, le TAG, l'EURIBOR, le TEC, CMS, inflation française, inflation européenne, livret A, livret d'épargne populaire (LEP), à l'exclusion de tout index relatif à des devises,
 - le ratio fixe/indexé devra évoluer entre des bornes de 20/80 - 80/20,
 - pour l'exécution de ces opérations, il sera procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés,
 - les primes, commissions et frais qui seraient à verser aux contreparties ou aux intermédiaires financiers sont d'un montant maximum de 10% de l'encours visé par l'opération.

Dans le cadre de cette délégation, l'exécutif départemental est autorisé à :

- lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- résilier l'opération arrêtée,
- signer les contrats de couverture répondant aux conditions posées par l'Assemblée délibérante.

Outre l'obligation de compte-rendu, une annexe insérée au budget primitif et au compte administratif présente les gains et pertes afférents aux différentes opérations en cours

3 - Les opérations de trésorerie

a . la couverture des besoins de trésorerie

En vertu du point 2 de l'article L. 3211-2 du CGCT, l'exécutif départemental est autorisé à mettre en place les contrats nécessaires à la couverture à court terme du Département et d'en faire usage.

Le montant total de l'encours de tirage autorisé est limité à 100 M€.

Les principales caractéristiques des contrats qui devront être respectées dans l'exercice de la délégation accordée sont les suivantes :

- durée maximale du contrat : 1 an,
- index de référence autorisés : Eonia, T4M, Euribor ; les structures retenues seront du type : index + marge
- marge maximum sur index : 2,00%,
- somme des commissions d'engagement et commissions de non-utilisation plafonnées à 0,60% du montant contracté.

Le choix des contrats ne sera possible qu'après mise en concurrence.

b . les placements de trésorerie

L'exécutif départemental est autorisé à effectuer les opérations prévues au § I de l'article L. 1618-2 du CGCT dans la limite, outre celles édictées par le paragraphe II de l'article lui-même, d'une enveloppe globale de placements de 50 M€.

Ces placements pourront consister en des titres d'Etat, des SICAV monétaires ou de comptes à terme offerts par le Trésor.

4 - La durée de la délégation et l'obligation de compte rendu

La présente délégation prendra fin au 15 avril 2017.

Un compte-rendu de l'exercice annuel de cette délégation devra être présenté à l'Assemblée délibérante. Toutefois, pour chaque opération de gestion du risque de taux d'intérêt, il doit être rendu compte à la plus proche réunion de l'Assemblée départementale.

Adopté à l'Unanimité

M. VERANI s'abstient

56 - M. Didier REAULT

Reprises sur provisions pour litiges et contentieux

A décidé d'autoriser une reprise de provision de 2 887 000,00 €, au titre des litiges et contentieux.

Adopté à l'Unanimité

M. VERANI s'abstient

57 - M. Didier REAULT

Provision pour risques financiers - Exercice 2016

A décidé :

- de fixer le montant de la provision pour risques financiers à constituer, pour 2016 à 13 186 640 €uros,
- d'autoriser l'inscription d'un complément de dotation aux provisions de 3 080 676 €.

Adopté à l'Unanimité

M. VERANI s'abstient

58 - M. Didier REAULT

Budget Primitif 2016

A décidé :

- d'adopter le budget primitif 2016 qui a été diffusé,
- de reconduire le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 15,05%,
- de fixer le montant du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties, hors allocations compensatrices, à 363.682.046,00 €,
- de reconduire le taux de droit commun de la taxe départementale de publicité foncière et des droits d'enregistrement à 4,5%,
- de se prononcer favorablement sur le volume net des autorisations de programme du budget primitif 2016 pour un total de 267.285.218,66 € (budget général et budgets annexes),
- de se prononcer favorablement sur les opérations de clôtures, de caducités et d'affectations des autorisations de programme annexées au rapport,
- de fixer le montant de la neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement à la somme de 25.000.000,00 €,
- de préciser que le budget est adopté, sans vote formel, par chapitre, selon la maquette budgétaire M52 par nature pour le budget général et le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses,
- de préciser que la nomenclature des opérations et des programmes employée à des fins de gestion ne constitue pas un élément contraignant en matière d'exécution budgétaire,
- d'octroyer au laboratoire départemental d'analyses (LDA), budget annexe de la collectivité, une compensation de 1.035.000 € (chapitre 70, rubrique 921, article 7061-2 du budget annexe) au titre de 2016 visant à tenir compte des contraintes de service public imposées par la réglementation dans les domaines de la santé publique (620 K€) et de la santé animale (415 K€) au chapitre 65, rubrique 42 et 921, article 65738 du budget général,
- de reverser au LDA, à travers le budget général, une somme de 149.024 € correspondant à une fraction de la dotation générale de décentralisation pour 2016,
- de prendre en charge, à travers le budget général et au bénéfice du LDA, les frais de remplacement des agents en arrêt de travail, les salaires des agents en décharge syndicale et le montant de la prime de fin d'année,
- d'accorder au centre médico-psycho-pédagogique départemental, budget annexe du Département, une somme de 67.000 € correspondant au remboursement de frais de personnel,
- d'octroyer à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) une enveloppe de fonctionnement de 1.100.000 € (chapitre 65, rubrique 52, article 6568 au sein du budget général),
- d'accorder au budget annexe des ports une subvention d'investissement maximale de 885.000,00 € (chapitre 204, rubrique 64, article 204162 au sein du budget général) destinée à couvrir les investissements 2016,

- d'autoriser le reversement au conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement (CAUE) des Bouches-du-Rhône de la somme de 1.800.000 € au titre de la taxe départementale CAUE (TDCAUE) perçue par le Département,
- de reconduire les modalités de répartition de la taxe d'aménagement proportionnellement aux taux historiques entre espaces naturels sensibles et CAUE pour 2016,
- de préciser que les éventuels reliquats 2016 au titre de la TDCAUE feront l'objet d'un traitement au budget 2017,
- d'adopter les modifications du règlement financier annexées au rapport.

Adopté

Votent pour : Le groupe « Un département gagnant - Les Républicains - UDI-Indépendants de droite » ; Mme PUJOL

Votent contre : Le groupe Communiste et Partenaires ; Le groupe des Elus Socialistes et Républicains ; Le groupe Socialiste Ecologiste ; Mme HADJ-CHIKH ; M. VERANI

S'abstient : Le groupe des élus Indépendants à l'exception de Mme HADJ-CHICK

* * * * *

